

Ensemble : un nouveau projet pour l'Avesnois !



Synthèse du projet de charte
du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010 > 2022



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Région
Nord-Pas de Calais



Conseil Général
Département du Nord



Région
Wallonne



UNION EUROPEENNE
Fonds européen
de développement régional

En résumé !

Depuis 1998, l'Avesnois est entré dans la grande famille des 45 Parcs naturels régionaux de France, aux côtés du Parc des Volcans d'Auvergne, du Luberon, de la Montagne de Reims... C'est dans ce cadre que les communes, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et l'Etat se sont entendus pour donner à ce territoire d'exception les moyens de protéger son patrimoine naturel et culturel et de contribuer à son développement économique, social et culturel. Comme le prévoit la loi, un Parc doit renouveler son «projet de territoire» tous les 12 ans. C'est pourquoi, depuis le printemps 2006, la Région Nord-Pas de Calais a lancé la «Révision» de la Charte et qu'élus, associations, socio-professionnels, habitants se sont mobilisés pour construire un nouveau projet de territoire pour le Parc naturel régional de l'Avesnois : **la Charte du Parc**.

Ce projet de charte est important ; c'est lui qui dessine l'avenir de notre territoire et qui positionne celui-ci dans la stratégie d'Aménagement du territoire régional mise en œuvre par le Conseil régional Nord-Pas de Calais.

Ce projet de charte est composé d'un rapport d'une centaine de pages et d'un plan qui spatialise les priorités d'intervention sur le territoire. C'est un projet sur lequel la Région Nord-Pas de Calais vous invite à donner votre avis, puisqu'il est soumis à enquête publique du 30 mars au 29 avril 2009 inclus.

Pour vous aider à mieux le comprendre, nous vous proposons de vous en faire le résumé dans les pages qui suivent.

Nous vous invitons donc à le lire attentivement, à aller plus loin en consultant l'intégralité du projet de Charte sur le site internet du Parc naturel régional de l'Avesnois ou de la Région Nord-Pas de Calais et de faire connaître vos réactions auprès de la commission d'enquête publique. (voir page 43 : « Tout savoir sur l'enquête publique »)

Urbanisation, agriculture, biodiversité, services de proximité, économie... Vous êtes prêts ? Laissez-vous guider !

Les trois ambitions du projet de territoire :

L'Avesnois,
"réservoir"
de biodiversité !

L'Avesnois
renouvelle
sa ruralité.

L'Avesnois,
un territoire plein
de ressources.



Concrètement,
ça peut passer
par quoi ?
Des exemples pour
montrer comment
on peut passer de la
théorie... à l'action !

Les moyens

Un extrait des moyens proposés dans les fiches mesure du projet de Charte pour mettre en œuvre les «Ambitions».

Rendez-vous dans le projet de charte Pour connaître en détails le contenu des «fiches mesure» liées à la thématique.

Sommaire

Un Parc naturel régional c'est quoi ?.....	P4
En Avesnois, une histoire qui dure depuis 1998 !.....	P5
Une charte de Parc, c'est quoi ?.....	P6-7

L'Avesnois, "réservoir" de biodiversité !

Les espaces naturels	P10-11
La biodiversité.....	P12-13

L'Avesnois renouvelle sa ruralité.

Un territoire de vie : accueil, services et convivialité	P16-17
Penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement.....	P18-19
Relevons ensemble les défis du XXI ^{ème} Siècle.....	P20-21

L'Avesnois, un territoire plein de ressources

Un bocage précieux : des produits de qualité	P24-25
La filière pierre...La filière bois.....	P26-27
Vers un tourisme durable	P28-29
Économie durable et solidaire.....	P30-31

Cartographies

Les espaces à haute valeur patrimoniale	P32-33
Les continuités naturelles.....	P34-35
Les zones de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion.....	P36-37
Les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation	P38-39



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est créé à l'initiative du Conseil Régional dans le cadre de sa compétence d'aménagement du territoire puis classé par décret du Premier Ministre en fonction de la qualité de son territoire et de l'intérêt de son projet.

Des missions...

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Un territoire...

Un Parc naturel régional est un territoire habité dont les activités humaines encouragent la découverte, le tourisme, les loisirs, le sport, la détente (randonnées, cyclotourisme, activités nautiques, etc..).

Un syndicat mixte...

Les actions menées sur le territoire du Parc par les collectivités locales, les acteurs socio-professionnels et les associations sont animées par un Syndicat mixte composé d'élus locaux, régionaux et départementaux. Cet organisme assure une large concertation avec les partenaires locaux et les habitants.

Une charte !

Un Parc naturel régional, c'est aussi une charte pour le développement durable d'un territoire authentique mis en œuvre par les Communes, les Intercommunalités, le Départements du Nord et la Région Nord-Pas de Calais.

Trois Parcs régionaux

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est l'un des trois Parcs du Nord-Pas de Calais avec les Parcs naturels régionaux des Caps et marais d'Opale et de Scarpe Escaut. Représentant 24% du territoire régional, ils sont l'armature écologique du SRADT et de la Trame verte et bleue régionale. Ils sont membres à côté du Conseil régional Nord-Pas de Calais du Syndicat mixte régional ENRx et bénéficient du soutien technique et financier de la Région Nord-Pas de Calais (fonctionnement général et programme d'actions) dans le cadre de conventions d'objectifs à trois ans, ainsi que du Ministère de l'environnement. Les deux Parcs du Nord bénéficient également du soutien financier du Département du Nord.



Espaces Naturels

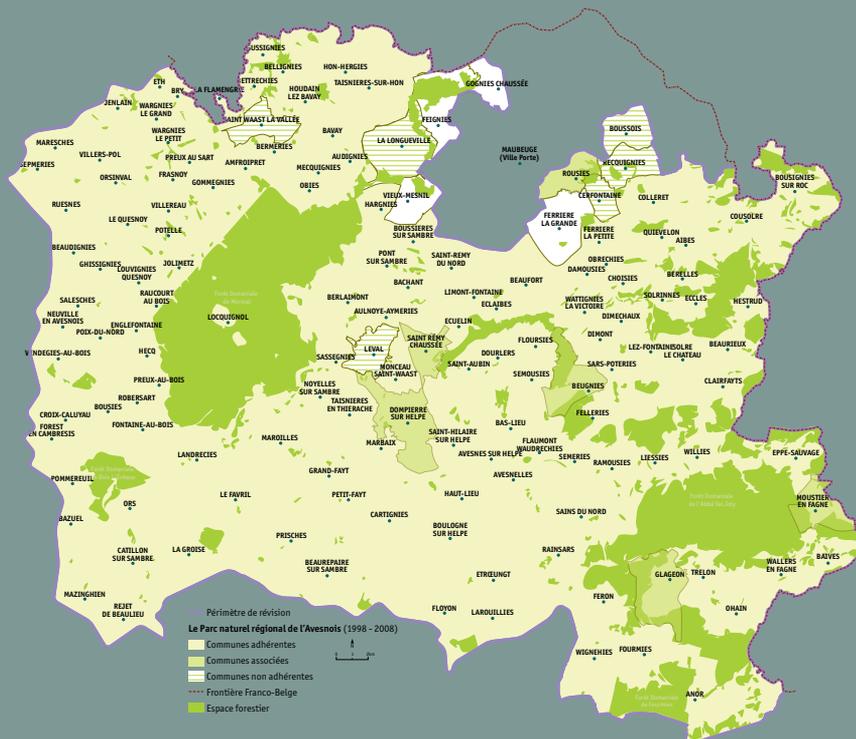
Régionaux (ENRx)

plate forme technique régionale, contribue à la mise en œuvre des politiques régionales au premier rang desquelles les Parcs naturels régionaux. C'est à ce titre qu'ENRx met en mission dans chacun des Parcs une équipe technique pour le pilotage et la mise en œuvre de la Charte. Fort de cet investissement humain, ENRx assure le transfert des acquis des Parcs vers les territoires organisés du Nord-Pas de Calais.

En Avesnois, une histoire qui dure depuis 1998 !

Depuis mars 1998, 134 communes se sont engagées, ensemble, à développer durablement leur territoire en adhérant volontairement au Parc naturel régional de l'Avesnois. Cet engagement n'aurait rien été sans un engagement financier important et constant de la Région Nord-Pas de Calais, du Département du Nord et du Ministère de l'Environnement.

Avec ses 130 000 hectares, le Parc naturel régional de l'Avesnois affiche un caractère bien trempé : fortement marqué par l'activité agricole, ses paysages de bocage, de forêts, traversés par de nombreux cours d'eau renferment une grande richesse biologique et constituent un cadre de vie exceptionnel pour ses 139 000 habitants !



Quelques chiffres

(extraits du bilan d'activités du Syndicat mixte du Parc 1998-2006)

33.000 enfants sensibilisés au respect de l'environnement,

92.000 arbres et arbustes plantés par les communes et les habitants,

800 km de sentiers de randonnée entretenus,

près de **140** tonnes de bâches plastiques d'origine agricole collectées,

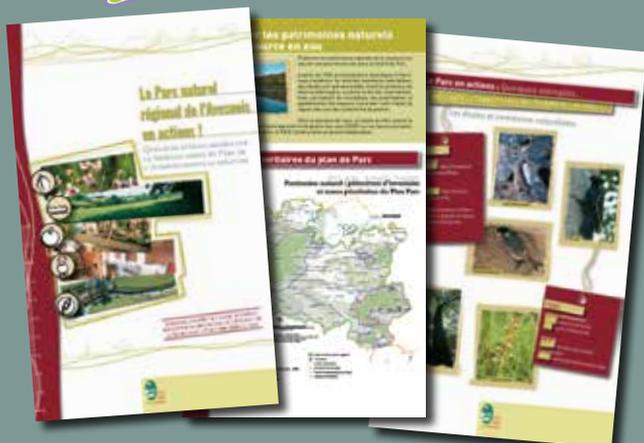
500 arbres remarquables inventoriés...

Plus de 10 ans d'actions!

Objectif Nature, opération Big Bag, Plantons le décor...

Depuis plus de 10 ans, de nombreuses opérations en faveur du développement durable ont été menées dans le Parc naturel régional de l'Avesnois. C'est en travaillant au quotidien et en étroite collaboration avec l'équipe du Parc que les communes, communautés de communes, habitants ont pu faire évoluer leur territoire vers une meilleure reconnaissance et prise en compte de l'environnement.

Après 10 années d'exercice, le Syndicat mixte du Parc a dressé le bilan de ces actions. 10 années de partenariats fructueux, de liens forts tissés entre les différents partenaires ; 10 années qui ont démontré l'importance du Parc dans la préservation des paysages et des richesses naturelles de l'Avesnois.



Bilan téléchargeable sur www.parc-naturel-avesnois.fr



Qu'est-ce qu'une charte de Parc ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable du territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre. En bref, c'est elle qui fixe les «règles» du jeu.

Des objectifs pour 12 ans

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés les acteurs du territoire et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, le Département, la Région, et est approuvée par l'État. Tous s'engagent donc à la respecter pendant 12 ans !



En Avesnois, une construction collective !

Un Parc naturel régional est créé pour 12 ans. A la fin de cette période, la révision de la Charte est lancée et pilotée avec le Syndicat mixte par la Région Nord-Pas de Calais pour que l'Etat reconduise le label « Parc naturel régional » pour les 12 prochaines années. La première charte du Parc naturel régional de l'Avesnois arrive donc à son terme en 2010. Dès 2006, le territoire s'est donc mobilisé pour imaginer un nouveau projet collectif, une nouvelle charte qui courra jusqu'en 2022.

Des habitants jusqu'au ministère de l'écologie et du développement durable, en passant par les élus régionaux et départementaux et les experts scientifiques, tous ont été invités à débattre pour construire un nouveau projet pour le territoire. Près de 250 personnes ont donc planché pendant plus de 2 ans pour établir un diagnostic détaillé de l'Avesnois et bâtir un projet qui tienne compte des nouveaux enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels du territoire. Le résultat : un projet bâti autour de 3 grandes ambitions, 19 orientations et 46 mesures !



Construire collectivement une nouvelle charte... Un travail de longue haleine !

1 FAIRE LE POINT > mai à octobre 2006

mai 2006 : délibération du Conseil régional : lancement officiel de la procédure de «révision de charte»

mai à octobre 2006 : réalisation collective de l'état des lieux, évaluation et diagnostic du territoire.

2 CONSTRUIRE LE PROJET > octobre 2006 à septembre 2008

octobre 2006 à septembre 2007 : élaboration de l'avant projet de charte avec toutes les forces vives de l'Avesnois : élus, associations, socio-professionnels...

septembre 2007 à avril 2008 : avis intermédiaire sur l'avant projet de charte

mai à septembre 2008 : finalisation de l'avant projet de charte avec les nouvelles équipes municipales, les intercommunalités, la Région, le Département, les services de l'État et l'ensemble des partenaires du territoire.



Zoom sur... Une méthode participative

Construire une nouvelle Charte de territoire, oui, mais de manière partagée. Voilà le défi qu'a voulu relever le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois !

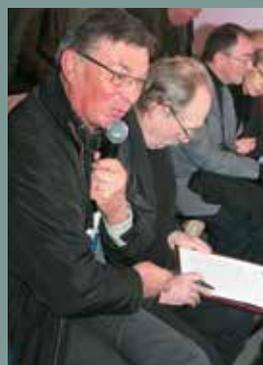
Trois séminaires, destinés aux élus, et trois journées techniques, destinées aux partenaires, se sont alternés, chaque rencontre tirant substance des réflexions menées par l'autre groupe pour avancer. Les séminaires ont réuni **80 élus** - présidents d'intercommunalités, maires, conseillers municipaux, régionaux et départementaux - tandis que plus de **100 techniciens** de tous horizons mettaient en commun leurs idées et procédaient à une analyse collective ! À cet effet, la Région a veillé à articuler les ambitions de la charte au regard des grandes priorités régionales (ex. : Trame verte et bleue).

Les élus locaux ont tiré le bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans les actions mises en oeuvre dans leurs communes et communautés de communes. Les journées techniques, elles, ont permis de larges échanges, mettant en présence des spécialistes peu accoutumés à travailler ensemble : spécialistes de la préservation de la nature avec spécialistes de la lutte contre le chômage, agriculteurs avec représentants du commerce et de l'industrie, etc. Enfin, **6 rencontres publiques** ont été organisées sur tout le territoire et ont mêlé vidéos et théâtre pour donner la parole aux habitants.

Parce que le projet du Parc naturel régional de l'Avesnois est avant tout le projet d'un territoire et de tous ses habitants !

Pour en savoir plus sur la construction de la nouvelle Charte

Rendez-vous dans la première partie du projet de Charte ou sur www.parc-naturel-avesnois.fr



3 RECUEILLIR L'ADHÉSION LOCALE > janvier à septembre 2009

janvier 2009 : adoption du projet de charte par le Conseil régional

mars-avril 2009 : mise à enquête publique du projet de charte arrêté par la Région, tous les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet.

juin à septembre 2009 : délibération des communes, des communautés de communes, du Conseil général et, au final, du Conseil régional sur le projet.

4 OBTENIR LES AVIS "AU SOMMET" > novembre 2009 à mars 2010

novembre 2009 à mars 2010 : avis du ministère de l'écologie et du développement durable, du Conseil national de protection de la nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

mars 2010 : en cas d'avis favorable, décret officiel de renouvellement, classement en «Parc naturel régional» par décret signé du Premier Ministre.



Orchis grenouille



Hibou grand duc



Forêt de Mormal



Vue aérienne de la Réserve Naturelle Régionale
des Monts de Baives





L'Avesnois, "réservoir" de biodiversité !

Définie lors du diagnostic comme l'une des priorités du projet de charte, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels relève de la responsabilité de tous : habitants, associations, collectivités, agriculteurs ou entreprises.

Dans un contexte mondial de régression de grande ampleur de la biodiversité, au moment où la France s'engage avec la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » et le Nord-Pas de Calais avec la "Trame verte et Bleue", l'Avesnois, "réservoir" reconnu de la biodiversité régionale, se doit d'être exemplaire.

En préservant les milieux naturels et les espèces qui y habitent, en gérant durablement les espaces ruraux, en luttant contre les dangers qui les menacent, nous pouvons, ensemble, relever le défi : préserver notre environnement, garantir le bon équilibre de notre écosystème et transmettre l'ensemble de ces richesses à nos enfants.





Les espaces naturels

VOIR CARTE
EN PAGE 34-35

Prairies humides, forêts de Mormal, de Trélon, pelouses calcicoles, réseaux hydrographiques denses, sites géologiques remarquables... Le territoire de l'Avesnois est constitué de nombreux milieux naturels à haute valeur patrimoniale.

Connaître...

Pour préserver ces milieux, il faut avant tout bien les connaître! Les acteurs se sont donc engagés à coordonner leurs efforts et à diffuser les résultats de leurs recherches.

Les moyens : mutualiser et échanger les données, actualiser et/ou mettre en place des inventaires, développer des programmes de recherches concertés...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 1 / pages 42 et 43



Préserver...

Ces **coeurs de nature***, compte-tenu de leur fragilité et de leurs richesses, doivent faire l'objet de tous les soins pour préserver leurs écosystèmes, leur biodiversité et leur ressource en eau. Mais la protection ne suffit pas ! Il faudra également apprendre à les gérer durablement, en conciliant les différents usages (économiques, sociaux...) et en poursuivant **la gestion contractuelle des espaces***.

Les moyens : développer les mesures contractuelles de gestion, développer une gestion conservatoire des «coeurs de nature», développer les outils de protection foncière et réglementaire...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 2 / page 44 et 45



...et gérer durablement !

Les espaces ruraux de l'Avesnois, essentiellement agricoles et forestiers, sont confrontés à de multiples menaces : destruction des zones humides, plantes invasives, pratiques agricoles parfois intensives, **artificialisation des sols***... En travaillant main dans la main, exploitants forestiers et agricoles, communes, naturalistes, associations, peuvent apprendre à mieux les maîtriser et à mettre en place une gestion durable de ces espaces.

Les moyens : préserver les zones humides, maintenir le linéaire des haies bocagères, accompagner les gestionnaires...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 3 et 4 / pages 46 à 50



Concrètement



Un contrat de forêt pour sauver les grenouilles

Grenouilles, tritons, crapauds et salamandres se font régulièrement écraser sur les routes alors qu'ils effectuent la migration précédant leur reproduction. Dans le cadre du contrat de forêt Mormal, le Département du Nord, l'Office National des Forêts, le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, l'association Les Blongios et le Syndicat mixte du Parc ont mis en place un programme d'actions. Grâce à un financement du Département du Nord, deux mares forestières ont été creusées afin qu'elles soient colonisées par les amphibiens et leur éviter les traversées de route. Et depuis 2007, bénévoles et techniciens retroussent leurs manches pour capturer les batraciens et les transférer de l'autre côté de la route. Plus de 5 000 amphibiens ont ainsi été sauvés en 2008.

Monts de Baives

Saviez-vous qu'il y a 350 millions d'années une mer chaude recouvrait les Fagnes de Solre et de Trélon au Sud-est du territoire ? De cette époque, les Monts de Baives ont gardé une géologie particulière (constituée de massifs calcaires coralliens) qui a permis le développement de pelouses calcaires et de prairies calcicoles, particulièrement prisées par certaines fleurs parfois très rares dans la région : orchidées, genêts, colchiques... Le classement du site par la Région Nord-Pas de Calais en réserve naturelle régionale permettra de mettre en place des actions pour préserver ces richesses rares. Pour ce faire, la commune a confié la gestion du site au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Les espaces naturels

* Dénifitions

Gestion contractuelle de l'espace : Pour favoriser une gestion concertée d'un milieu donné, un contrat ou une convention est passé entre plusieurs acteurs qui s'engagent à respecter ensemble les règles de gestion à mettre en œuvre.

Artificialisation : On parle d'artificialisation du sol lorsque des zones agricoles ou naturelles sont transformées par l'homme, en zones artificielles (lotissements, routes, zones commerciales ...).



La biodiversité

VOIR CARTE
EN PAGE 34-35

L'Avesnois constitue un bastion pour de nombreuses espèces protégées. Pourtant Triton crêté, Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche grise, Hibou grand duc, orchidées ou Cincle plongeur sont menacés. Et si nous nous y mettions tous pour les protéger ?

Protéger toutes les espèces

Qu'elles soient d'**intérêt patrimonial*** ou "ordinaire", les espèces et leurs habitats contribuent à la richesse de la **biodiversité*** avesnoise. Pour les protéger et augmenter leurs effectifs, il est indispensable de continuer les actions de préservation de leur population et de préservation et de gestion de leur habitat : pour ce faire il est important de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires à leur valeur exceptionnelle, tout en luttant contre les **espèces invasives***.

Les moyens : poursuivre les travaux d'aménagement permettant d'assurer les cycles biologiques des espèces, recourir prioritairement aux outils de gestion contractuelle, expérimenter des actions d'éradication des espèces invasives...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 5 / page 54

Favoriser les déplacements

Migration, reproduction, alimentation... Les animaux et les plantes ont un besoin vital de se déplacer pour renouveler leur capital génétique et ainsi se perpétuer. Il est indispensable de préserver les réseaux écologiques qui permettent ces déplacements, notamment sur un territoire

re comme l'Avesnois, à l'interface de nombreuses autres régions à forte valeur écologique, et dans un contexte de changement climatique qui risque de perturber habitats et espèces. Pourtant, certaines interventions humaines, toujours plus fréquentes dans la nature et le paysage, morcellent les écosystèmes et entravent durablement ces échanges et migrations. Protéger et gérer ces **continuum écologiques*** est donc primordial ! Et parce que la nature ne connaît pas de frontières, les préserver en étroite collaboration avec nos voisins français et belges est essentiel.

Les moyens : améliorer les connaissances sur les continuum écologiques, renforcer ou restaurer la fonctionnalité de ceux-ci, développer les échanges méthodologiques transfrontaliers...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesure 6 et 7 / pages 56 à 59



Et si on s'y mettait tous ?

Saviez-vous que la constitution française rappelle que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ? Elle stipule que toute personne a le devoir de prendre part à sa préservation et son amélioration. Habitants, élus, bénévoles, chefs d'entreprises... Nous sommes tous responsables de la **biodiversité*** de l'Avesnois et surtout de sa transmission aux générations futures. En connaissant mieux notre environnement et ses richesses, en suivant de près les espèces de nos jardins, en participant aux débats, en agissant au quotidien... C'est à nous de jouer !

Les moyens : organiser des sessions de formation (ateliers, cafés-débats...), initier des démarches participatives d'inventaires et de suivi des espèces, proposer de nouveaux modes de communication et de nouveaux modes d'expression...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesure 8 et 9 / page 60 à 63



Concrètement



Les pigeons, non... Les chauves-souris, oui !

Les communes sont régulièrement confrontées à l'envahissement des bâtiments publics, et notamment des églises, par les pigeons... Et donc par les déjections. Pour les empêcher d'entrer, la solution passe souvent par la pose de grillages. Mais d'autres espèces, plus rares et menacées, utilisent aussi ces lieux pour leur reproduction, comme les chouettes et les chauves-souris. Le Syndicat mixte du Parc et la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF) aménagent donc régulièrement les clochers pour que ces animaux nocturnes puissent entrer... tout en évitant l'occupation par les pigeons indésirables !

Un dragon dans mon jardin ?

Saviez-vous que les amphibiens constituent le groupe le plus menacé sur la planète ? 120 espèces auraient déjà disparu ! En 2009, le CPIE Bocage de l'Avesnois relaie donc une vaste étude nationale sur les amphibiens. L'idée : inviter chaque habitant à observer les espèces qui peuplent son jardin... Et à prévenir en cas de présence de tritons, salamandres, crapauds, grenouilles... Avis de recherche sur les amphibiens !

La biodiversité

★ Définitions

Biodiversité : La biodiversité désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. Elle reflète le nombre, la variété et la diversité des organismes vivants.

Continuum écologique : Ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces ; il est composé de plusieurs éléments continus favorisant les échanges d'individus.

Espèces d'intérêt patrimonial : La notion de patrimonialité est établie selon des statuts de protection, de conservation et de rareté des espèces animales ou végétales, et ce à différentes échelles (internationale, nationale, régionale...)

Espèces invasives : Une espèce invasive ou envahissante est une espèce introduite dans un milieu qui n'est pas celui de son origine, et dont le développement va nuire aux espèces et à la biodiversité locale.

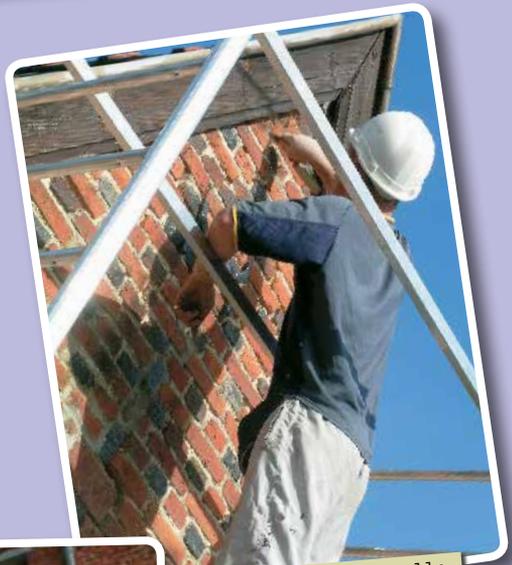




Kiosque en Fête - Sars Poterie



Kiosque Grand-Fayt

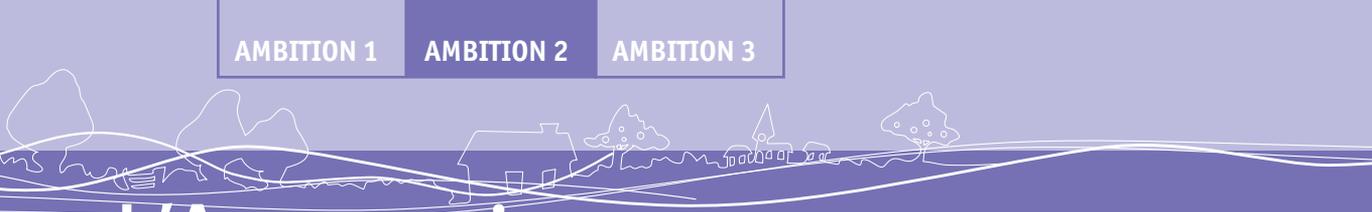


Restauration chapelle
Epe-Sauvage



Maison en pierre bleue Marbaix





L'Avesnois

renouvelle sa ruralité !

Un Parc naturel régional est avant tout un territoire vivant, un espace de vie, de déplacements, d'échanges, de rencontres... Un territoire où le logement, les transports, les services de proximité, l'action sociale et le développement culturel sont essentiels.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois n'est pas un territoire comme les autres. Touché par un déclin démographique au Sud Est, il doit aussi faire face au Nord-Ouest à l'accueil de nouveaux habitants, attirés par un cadre de vie agréable, générant de nouveaux modes de vie et de consommation.

Héritier d'un passé économique et industriel dense, il nous faut aujourd'hui innover : innover pour se développer, pour accueillir et pour maintenir les jeunes, innover tout en préservant l'identité culturelle du territoire.

Le projet de Parc naturel régional que nous vous invitons à construire aujourd'hui est celui que nous transmettrons demain à nos enfants. Parce que les richesses naturelles, culturelles et humaines de l'Avesnois sont précieuses, nous devons tous nous engager à changer nos façons de penser et nos comportements pour relever les défis environnementaux et sociaux du XXI^{ème} siècle.



Un territoire de vie : accueil, ser



L'accès au logement, aux transports collectifs, aux commerces et services de proximité, l'existence d'une dynamique locale sur le plan social et culturel... Sont autant de facteurs qui contribuent à faire du Parc naturel régional un territoire de vie. Dans un contexte de déclin démographique et de "fuite" des jeunes, les défis sont de taille : maintenir la population, accueillir de nouveaux habitants, offrir des services adaptés à tous... Bref, être acteur de notre développement !



Un territoire particulier... Des logements adaptés !

En Avesnois, le parc de logements a peu évolué. Ancien, avec un très faible taux de logements locatifs, il n'est plus adapté à la demande sociale et aux nouveaux modes de vie. Il est indispensable aujourd'hui d'inciter les communes, bailleurs et promoteurs à réhabiliter les bâtis anciens, à développer des logements diversifiés, accessibles à tous les publics, peu consommateurs d'espace et d'énergie.

Les moyens : améliorer la connaissance de l'offre et de la demande, requalifier le bâti existant, maîtriser les extensions urbaines, inciter les communes, bailleurs et promoteurs à développer un parc de logements diversifié et de qualité...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 10 / pages 66 et 67

Services et convivialité



Développer les services de proximité

Vivre dans un Parc, c'est aussi avoir accès à des services de qualité, adaptés à la diversité des populations et à la "ruralité" avesnoise. Commerces de proximité, transports collectifs, services publics, **services à la personne***, internet... Sont autant d'offres à maintenir, à développer et même à réinventer !

Les moyens : connaître l'offre et les besoins en matière de services de proximité, développer les usages de l'internet et des transports collectifs, favoriser l'émergence de services innovants ou alternatifs...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 11 / pages 68 et 69



Curiosité, engagement et ouverture culturelle

Vivre dans un Parc, c'est s'engager. S'engager ensemble à améliorer notre environnement, notre cadre de vie, nos relations aux autres. En Avesnois, l'existence d'une vie sociale et culturelle dense, dynamique, ouverte sur le monde permettra l'épanouissement de chacun et le développement de tout un territoire. Encourager les actions de préservation de l'environnement, favoriser la participation des habitants aux projets publics et privés, développer l'accès à la culture, favoriser la création artistique, développer les échanges culturels... Pour construire une **citoyenneté*** partagée !

Les moyens : favoriser la concertation dans les projets de planification et d'aménagement, sensibiliser les citoyens à la connaissance et à la préservation des richesses du territoire, permettre à tous d'accéder à une offre culturelle de qualité, sensibiliser les élus et habitants à la culture, créer les conditions favorables à l'accueil d'artistes...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesure 12 et 13 / pages 70 à 73

Concrètement

Internet en milieu rural

Pour aider les territoires à définir leur stratégie numérique, la Région Nord-Pas de Calais lance le dispositif « ARCTIC ». En 2006, la communauté de communes du Pays d'Avesnes répond à l'appel à projets annuel... Et fait partie des premiers territoires à être sélectionnés. Elle bénéficie alors de l'assistance d'un cabinet d'études pour établir un diagnostic et définir une stratégie numérique. Au final, trois objectifs principaux sont dégagés : développer les services aux citoyens et refonder la mixité sociale, développer le tissu entrepreneurial, et favoriser l'accessibilité au plus grand nombre. Si des actions sont en projet ou en discussion (création d'un télécentre, mise en ligne d'un extranet), d'autres sont déjà en cours de mise en place (création d'un portail numérique, d'un espace public numérique mobile et couverture haut débit du territoire).

Des bibliothèques connectées !

En 2004, la Communauté de Communes Rurales des 2 Helves adopte la compétence Lecture publique et réunit autour d'un comité de pilotage élus, techniciens et partenaires financiers (le Conseil général participant à hauteur de 30% et l'Etat à hauteur de 50%) autour d'un projet ambitieux : mettre en lien ses bibliothèques. Les travaux démarrent en 2004 et durent 5 ans. Aujourd'hui, 4 médiathèques fonctionnant en réseau ont été réalisées pour une superficie totale de 700m² proposant ainsi 26000 documents au public (CD, DVD, livres...) tous disponibles sur un catalogue commun mis en ligne sur Internet. 1 habitant sur 7 est d'ores et déjà adhérent à ce réseau.



Un territoire de vie

* Définition

Écocitoyenneté : Un écocitoyen est avant tout un être vivant qui a conscience d'appartenir à un milieu riche et complexe, fait d'équilibres écologiques fragiles, dans lequel chaque comportement a une conséquence. Fort de ces connaissances, l'écocitoyen agit donc de façon responsable et solidaire, en intégrant dans ses actions quotidiennes et ses projets les principes du développement durable.



Penser l'urbanisation dans le re

VOIR CARTE
EN PAGE 38-39

Ces dernières années, le développement de l'urbanisation a eu tendance à suivre des modèles standardisés plutôt consommateurs d'espaces (pavillons, extensions en périphéries...), peu respectueux de l'environnement et d'architecture de piètre qualité. Veiller à l'intégration des nouvelles constructions, favoriser l'utilisation de matériaux locaux, encourager des pratiques plus économes en terme d'utilisation de l'espace, valoriser nos patrimoines bâtis et culturels, développer une architecture durable, repenser nos façons de construire et d'habiter illustrent l'une des priorités régionales majeures : mettre en œuvre une urbanisation durable économe de nos espaces agricoles et naturels... Si on prenait en main notre cadre de vie ?

A chaque commune son PLU

L'une des volontés fortes du projet de charte est de doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes de l'Avesnois d'un document d'urbanisme. Il s'agira d'accompagner les collectivités pour faire de ces documents des outils d'urbanisation durable, de préservation de l'environnement en inscrivant la protection des paysages et des patrimoines dans chaque projet communal et/ou intercommunal, et de veiller à assurer la cohérence entre Charte de Parc, **SCOT***, **SAGE**, **PLU*** communaux et intercommunaux.

Les moyens : développer une connaissance précise des patrimoines naturels et bâtis, prendre en compte les corridors écologiques et risques naturels pour les intégrer à la planification urbaine, accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, promouvoir une réflexion au niveau intercommunal, développer l'association de la population à l'élaboration des projets d'aménagement...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 14 / pages 77 à 79

Nos richesses... Nos patrimoines !

Le mot "patrimoines" prend tout son sens en Avesnois ! Patrimoine bâti, paysagers, culturels mais aussi liés aux savoirs-faire, fêtes de terroir... Améliorer sa connaissance par le biais de démarche d'inventaires ou d'approches ethnologiques est indispensable pour inciter les habitants mais aussi les collectivités à les protéger. Chantiers de restauration et d'insertion, sentiers de découverte, actions culturelles, muséographiques, touristiques... permettront, pour leur part, de les préserver et de les valoriser.

Les moyens : poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine bâti, inscrire la préservation et la valorisation des patrimoines comme préalable à l'action publique, accompagner les acteurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets de préservation et de valorisation...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 16 / pages 82 et 83

Prendre en compte l'environnement dans les projets publics et privés

Affichage publicitaire, installation d'éoliennes, implantation d'entreprises, de lotissements... Il est important que les projets d'aménagements publics comme privés tiennent compte de leur environnement naturel, paysager et culturel. Les accompagner pour réduire leurs impacts, leur consommation d'espaces agricoles et naturels, renforcer la concertation en amont entre commune, bureaux d'étude et porteurs de projets : l'enjeu est de taille pour développer le territoire tout en préservant ce qui fait son identité !

Les moyens : accompagner la création de zone de développement de l'éolien, définir les modalités et, le cas échéant, des mesures compensatoires, pour assurer la préservation de la biodiversité, sensibiliser les porteurs de projets en amont à la prise en compte de l'environnement et des paysages...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 17 / pages 84 à 87

Vers une architecture innovante, écologique et durable

Aujourd'hui, les enjeux de maîtrise de l'énergie conduisent à repenser notre façon de construire, de restaurer et d'habiter, plus économe et respectueuse de l'environnement et des paysages. L'architecture écologique, l'utilisation de matériaux traditionnels et naturels sont devenus incontournables pour les acteurs du bâtiment. Dans ce contexte, l'Avesnois dispose de deux atouts de taille : de nombreux matériaux issus de ressources locales (bois, pierre bleue...), possédant naturellement des qualités écologiques, et des acteurs prêts à innover !

Les moyens : développer la connaissance en terme d'architecture écologique ou économe en énergie, favoriser la formation initiale et continue des acteurs du bâtiment, favoriser l'accès du public aux matériaux écologiques et aux matériaux traditionnels...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 18 / pages 88 et 89

Vers une culture commune de l'habitat

Pour que l'action collective en matière d'habitat et d'urbanisme soit efficace, la création d'une culture commune est essentielle. Comment prendre en compte l'environnement, l'agriculture, les paysages, les patrimoines dans mes démarches d'aménagement et de **planification*** ? Comment peut-on habiter ensemble l'espace rural ?

Les moyens : organiser des temps d'échanges entre acteurs de l'urbanisme, de l'habitat, de l'aménagement et du cadre de vie, mutualiser la connaissance, valoriser les projets de planification, d'urbanisme et d'aménagement exemplaires, créer des outils de sensibilisation...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiche mesure 15 / pages 80 et 81

Concrètement

Des lotissements

«développement durable»

Deux communes du territoire ont été accompagnées par l'équipe du Parc en 2009 pour accueillir une opération expérimentale de création d'un lotissement « développement durable ». Concrètement, il s'agit de concevoir des aménagements respectueux de l'environnement, des liaisons piétonnes et cyclistes, des logements diversifiés, économes en espace et en énergie... Bref, d'inventer de nouvelles façons d'habiter en milieu rural !

Préserver le bocage en concertation

Soucieux de la préservation du cadre de vie et de l'environnement, des élus de l'Avesnois souhaitent préserver le bocage à travers leur document d'urbanisme et soumettre l'arrachage de haies à autorisation. Cette démarche ne peut se faire sans une concertation forte avec les exploitants agricoles et les habitants. Les haies bocagères ont de nombreuses fonctions : écologique, paysagère, lutte contre le ruissellement des eaux...leur préservation devient aujourd'hui une préoccupation partagée par tous.

L'urbanisation

* Définitions

Planification : Organisation spatiale et/ou temporelle d'un programme ou d'un projet.

PLU : Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le document de planification qui succède au Plan d'occupation des sols (POS). Il prévoit l'utilisation des sols et donc la localisation des espaces naturels, des constructions, des commerces... d'une commune dans un souci de développement durable. Ce document s'impose à tous, particuliers et administrations, et sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme par exemple les permis de construire.

SCOT : Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est également un document de planification de l'occupation du sol mais plus généraliste et sur un périmètre plus important (en Avesnois, celui de l'arrondissement). Il fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbanisées.



Relevons ensemble les défis du



Le XXI^{ème} siècle a démarré dans un contexte marqué par deux défis majeurs : la préservation de la ressource en eau et le changement climatique. Deux défis pour lesquels le territoire du Parc est concerné au plus haut point. D’abord, parce que l’Avesnois est un véritable réservoir d’eau potable et ses eaux superficielles une source de biodiversité à l’échelle de la région... Ces ressources sont aujourd’hui menacées par l’augmentation des activités humaines. Ensuite, parce que l’Avesnois s’est engagé dans un **Plan climat territorial*** en déclinaison de celui porté par la Région et le Département afin de réduire les émissions de **gaz à effet de serre***. Enfin, parce depuis de nombreuses années, des actions d’éducation et de formation au développement durable sont menées sur le territoire... Et seront développées demain pour mieux, ensemble, relever ces défis !

Préservons l’or bleu

La pression des activités humaines sur la ressource en eau est de plus en plus forte : pollutions, demande croissante en eau potable, évolution du climat, destruction des zones humides... Parce qu’elle est l’une des richesses majeure de l’Avesnois, l’eau doit aujourd’hui être préservée et gérée de façon concertée et durable. L’ensemble des acteurs dont l’activité peut influencer sur l’eau devront limiter leurs impacts sur la qualité de l’eau, à restaurer la qualité des zones dégradées et à développer une solidarité avec les territoires voisins ou plus éloignés.

Les moyens : mettre en œuvre le **SAGE***, préserver les eaux souterraines des pollutions et limiter les pollutions dues aux défauts d’assainissement, améliorer la connaissance de la ressource en eau, inciter à la diminution de la consommation d’eau, élaborer des outils de gestion concertée et durable, développer les échanges méthodologiques au niveau international...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 19 et 20 / pages 93 à 96



Luttons contre le changement climatique

Tout l'intérêt et la difficulté de la lutte contre le changement climatique, c'est qu'elle est un enjeu transversal. Un enjeu qui concerne aussi bien les pratiques industrielles et agricoles, les transports, les comportements personnels et quotidiens, que la préservation de la biodiversité, de l'air, de l'eau, les économies d'énergie ou les énergies renouvelables. Pour y répondre, le Parc et l'agglomération Maubeuge Val de Sambre se sont donc engagés dans un **Plan climat territorial*** qui permettra non seulement de décliner localement les engagements pris au niveau mondial dans la réduction des gaz à effet de serre, mais également d'observer les effets du changement climatique sur le territoire et d'en anticiper les conséquences.

Les moyens : initier une stratégie territoriale et définir un programme d'actions dans les domaines de l'urbanisme, des transports, des déchets, de la biodiversité, établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 21 et 22 / pages 97 à 100

Préparons l'avenir de nos enfants

Pour inciter les collectivités locales à veiller aux principes du développement durable, la démarche **Agenda 21*** local semble la mieux à même de mobiliser tous les acteurs du territoire et de mettre en cohérence les initiatives. Charge au Syndicat mixte du Parc naturel régional d'en être l'exemple ! Et pour modifier profondément les pratiques et comportements, les actions d'**éducation et de formation au développement durable*** seront renforcées et menées auprès de tous les publics, adultes ou enfants. Parce que l'apprentissage d'une citoyenneté partagée est la clé du développement durable de notre territoire.

Les moyens : initier des démarches de développement durable avec les collectivités locales, créer un réseau d'échanges pour passer à l'action, poursuivre l'éducation au développement durable, intégrer ses principes dans les cursus de formation continue...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 23 et 24 / pages 101 à 103

Concrètement

Des éco'logiques !

Depuis 2006, l'Education nationale et le Syndicat mixte du Parc développent, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Nord-Pas de Calais, un outil pédagogique destiné à accompagner les enseignants dans la mise en œuvre d'un agenda 21 au sein de leur école. Une démarche ambitieuse puisqu'elle est en grande partie portée par les enfants : ce sont eux qui réalisent l'éco-diagnostic de leur école, proposent des pistes de réflexions et entament un programme d'actions. Les enjeux sont également pédagogiques puisque les réflexions et actions sont réfléchies avec l'Education nationale afin qu'elles soient supports d'apprentissage aux mathématiques, français ou sciences. En 2009, 8 écoles de l'Avesnois sont entrées dans l'aventure et expérimentent la démarche.



Un territoire pilote pour la diminution des pollutions

Notre seule ressource en eau potable, située dans les calcaires fissurés du sous-sol avesnois, est particulièrement vulnérable aux pollutions. Ainsi NOREADE (SIAN-SIDEN), qui distribue l'eau potable du secteur, a initié un programme de diminution des risques de pollution agricoles, industrielles, artisanales ou issues de l'assainissement sur 8 communes (Saint-Aubin, Sars Poteries, Dourlers, Floursies, Semousies, Beugnies, Dimont et Lez-Fontaine), en partenariat avec le syndicat Mixte du Parc, le Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire des Eau (GRAPPE), l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Région Nord Pas de Calais, La Chambre d'Agriculture et le Gabnor. Les acteurs du territoire (agents communaux, gestionnaires des voies de communication, agriculteurs...) ont été accompagnés à travers des diagnostics et des formations afin d'améliorer leurs pratiques.

* Définitions

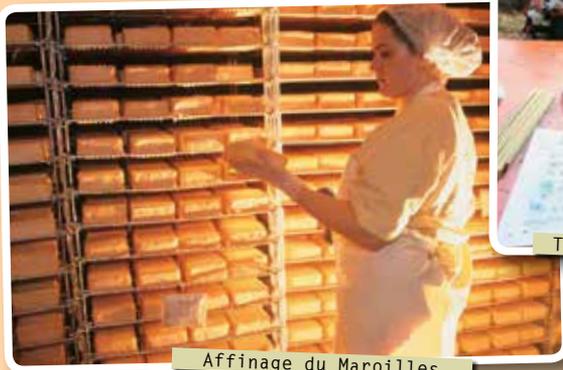
Gaz à effet de serre : Ces gaz contribuent au phénomène naturel appelé « effet de serre » qui permet d'absorber une partie de la chaleur du soleil et de stabiliser la température terrestre aux alentours de 15°C. En majeure partie, ces gaz sont d'origine naturelle ; mais l'activité humaine tend à les augmenter dangereusement depuis trois siècles, favorisant du même coup un réchauffement progressif de notre planète.

Plan Climat territorial : En 2004, la France lance un plan d'action (le « Plan Climat ») pour honorer ses engagements pris lors du protocole de Kyoto : diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre. Un Plan Climat territorial, déclinaison locale de ce « Plan climat », est un programme d'actions qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux d'un territoire (élus, techniciens, habitants...).

SAGE : Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document collectif de portée juridique qui vise à concilier les usages de l'eau tout en préservant la ressource et les milieux aquatiques associés.



Vaches - Preux au Sart



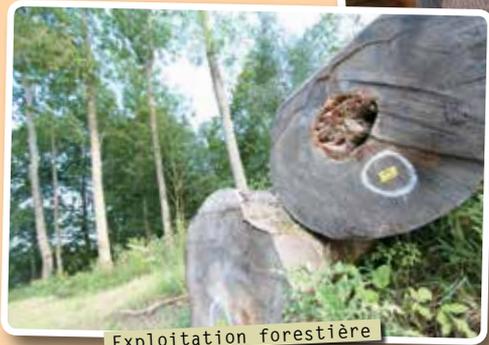
Affinage du Maroilles



Tailleur de pierre - Wallers en Fagne



Boutique de l'Avesnois - Etrœungt



Exploitation forestière





L'Avesnois, un territoire plein de ressources !

Préserver tout en développant, développer tout en préservant ; tel est l'essence même d'un Parc naturel régional. Et lorsque l'on parle de développement économique, ces missions prennent tout leur sens.

En Avesnois, c'est encourager un développement économique respectueux de l'environnement et qui s'appuie sur les potentiels du territoire : élevage laitier, herbe, pierre, bois...

C'est aussi valoriser les produits locaux pour retenir une population active, capable d'entretenir son cadre de vie.

C'est encore faire apprécier le territoire au travers de produits touristiques compatibles avec la fragilité des milieux naturels et mettant en avant nos «trésors» cachés, patrimoine bâti, édifices culturels ou savoir-faire.

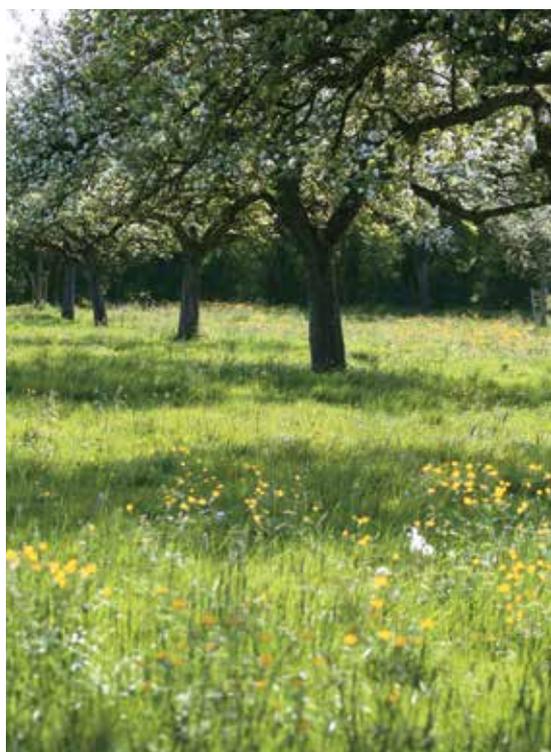
C'est enfin favoriser l'innovation, l'esprit d'initiatives, la mobilisation des Hommes, pour faire de l'Avesnois un territoire d'investissement économique, social et solidaire.



Un bocage précieux : des proc



Depuis sa création, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'attache à préserver l'une des principales richesses de son territoire : le bocage. C'est lui qui continue de laisser son empreinte sur nos paysages, mosaïque d'herbe et de haies. Grâce aux arbres fruitiers qu'il renferme, grâce à l'herbe dont se nourrissent les races bovines qui y vivent, c'est lui aussi qui contribue aux qualités de l'agriculture et de ses produits : lait, Maroilles, viande bovine, beurre fermier, produits laitiers, jus de pommes... Un bassin d'élevage laitier précieux qu'il nous faut continuer à sauvegarder !



Préserver et valoriser le bocage...

Si l'Avesnois possède de nombreuses richesses, il est essentiel de continuer à les préserver ; ce sont elles (herbe, bocage...) qui donnent à notre agriculture et ses productions leurs qualités si particulières. Par un engagement collectif, et la mise en place du **Plan bocage II**, l'objectif est de permettre aux agriculteurs de mieux tirer partie des productions bocagères, de progresser vers une autonomie énergétique des exploitations et de développer des productions à haute valeur ajoutée.

Les moyens : agir pour le maintien de la haie, sensibiliser les agriculteurs à la culture de l'herbe, à la préservation de la biodiversité, favoriser la contractualisation, faire connaître les « intérêts collectifs » du bocage, réduire les pollutions, développer la filière bois-énergie, développer des actions de gestion des déchets agricoles...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 25, 26 et 27 / pages 107 à 112

Produits de qualité

... Pour développer une agriculture à haute valeur ajoutée

Bénéficiant d'un environnement de qualité, les races animales locales (Bleue du Nord, Flamande...), les vergers hautes-tiges et leurs productions dérivées (jus de pommes...) continuent de fournir des produits locaux originaux et l'occasion de préserver un patrimoine génétique précieux. Pour maintenir cette diversité, il est essentiel d'accompagner le développement durable de ces patrimoines ; à la fois en favorisant la mise en place de signes de reconnaissance (AOC, Label rouge, marque Parc...) et en sensibilisant professionnels, habitants et consommateurs à leur rôle dans la préservation des paysages.

Les moyens : définir une stratégie de sauvegarde des vergers hautes tiges, sensibiliser les habitants aux variétés locales, développer les démarches de valorisation économique des races locales et des variétés fruitières anciennes, sensibiliser les professionnels et élèves agricoles aux démarches de qualité...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 28 et 29 / pages 113 à 116

Concrètement

Marchés de nuit à Eppe-Sauvage

Pour la commune d'Eppe Sauvage, promouvoir les produits locaux de qualité et renforcer le dynamisme des commerces de proximité, passe par l'organisation de Marchés Campagnards nocturnes. En 6 années, ces marchés consacrés aux producteurs de terroir, restaurateurs et artisans des métiers de bouche sont devenus un événement incontournable de juillet. Le Syndicat mixte du Parc soutient la commune et les partenaires locaux dans la communication de la manifestation.

Des mesures pour l'agriculture

Les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sont des contrats de 5 ans conclus entre les exploitants agricoles et l'État, avec le soutien financier de la Région Nord-Pas de Calais, de l'État, de l'Europe et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ils favorisent la mise en pratique d'une agriculture durable. Un travail de fourmis pour les techniciens de l'équipe du Parc et pour la Chambre d'Agriculture : en 2008, ils ont montés 52 dossiers pour les agriculteurs... soit 271 km de haie, 1 600 ha de prairies, 989 arbres têtard et 34 mares prairiales passés sous contrat !



Produire local, produire bio !

Développer une agriculture durable c'est avant tout mettre en contact producteurs et consommateurs ; à la fois pour favoriser les retombées économiques locales, développer les liens sociaux mais aussi sensibiliser les habitants aux qualités des ressources et des produits aversnois. Et ils sont nombreux... Le Maroilles, par exemple, qui possède une belle notoriété (et une appellation AOC !), peut être le fer de lance d'une promotion des produits locaux de qualité, intégrant dans sa fabrication la préservation de l'environnement et des paysages. L'agriculture biologique, de son côté, est bien représentée sur le territoire mais peine encore à écouler localement sa production. Parce qu'elle bénéficie des atouts d'un environnement préservé, il est important de développer et promouvoir l'agriculture biologique en Avesnois... Et surtout de faire connaître ses produits au public.

Les moyens : sensibiliser les commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces... à un approvisionnement local, soutenir les modes de commercialisation qui favorisent les liens directs producteurs/consommateurs, promouvoir et développer la production de fromage Maroilles, développer le site remarquable du goût, développer l'agriculture biologique, sensibiliser le consommateur aux produits issus de l'agriculture bio locale, inciter la restauration collective à utiliser des produits bio, former les agriculteurs et futurs agriculteurs...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 30, 31 et 32 / pages 117 à 122

Le bocage

★ Définition

Plan bocage 2 : Le plan bocage, stratégie mise en place dans la 1ère charte, a permis de participer à la sauvegarde du caractère bocager du territoire et au suivi de son évolution. Le plan bocage 2 va encore plus loin en proposant de continuer cette protection concertée tout en travaillant sur la valorisation économique des productions et le financement des services rendus par le bocage.



La filière pierre ...



Avec 9 sites d'exploitation carrières de roches massives, l'Avesnois alimente le marché local du bâtiment et des travaux publics ainsi que l'agglomération lilloise et le nord de la Picardie. En revanche, le territoire n'a plus aucune carrière de pierre de taille et seuls quelques artisans tailleurs de pierre poursuivent leurs activités. Les relancer permettrait de valoriser les nombreuses utilisations de la pierre bleue (mobiliers urbains, œuvres d'art, bâtiments...) et de générer une activité économique innovante et locale.

Développer, protéger, innover

S'il est important de pérenniser l'exploitation de roches massives, il est indispensable de le faire en harmonie avec notre environnement. Insertions paysagères des carrières, préservation de la ressource en eau souterraine, accompagnement des sociétés dans des démarches de management environnemental...

Et si l'innovation passait par la relance de la pierre bleue ? Utilisée pour de nombreux usages individuels et collectifs, elle est solide, esthétique et surtout locale. Pour y parvenir, il est important d'améliorer son exploitation, de soutenir le développement de l'artisanat, de favoriser les formations liées aux métiers de la pierre et surtout de sensibiliser les publics.

Les moyens : définir, pour les sites carrières, des conditions d'exploitation compatibles avec la préservation de la qualité de la ressource en eau, interdire toute exploitation dans les « cœurs de nature » du territoire, favoriser l'utilisation de pierres locales, élaborer une stratégie de formation aux métiers de la pierre, soutenir le développement de l'artisanat lié à la pierre, sensibiliser le public aux intérêts de la pierre bleue...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 33 et 34 / pages 126 à 128



... La filière bois

Saviez-vous que 60% de la forêt du Nord se trouve en Avesnois ? Un atout important puisque ces forêts renferment une diversité d'essences et de richesses biologiques. Si ces qualités sont reconnues et préservées, le dynamisme et la vitalité de la « filière bois » n'est pas homogène et la ressource peu valorisée sur le territoire.

Une charte pour nos forêts

Si la forêt tient une grande place dans les paysages avesnois, elle n'a pas la même signification et ne joue pas le même rôle pour tous. Forestiers, propriétaires, « usagers », touristes, acteurs économiques ou agriculteurs, il est important que tous échangent sur leur vision de la forêt et construisent ensemble une stratégie partagée. La mise en place d'une **charte forestière de territoire*** peut permettre l'engagement de chacun à préserver et gérer durablement ces espaces pour développer une filière bois dynamique, de qualité et respectueuse de l'environnement.

Les moyens : poursuivre l'élaboration de la charte forestière de territoire, développer les outils de pédagogie, de sensibilisation et de communication, développer la mise en œuvre du réseau Natura 2000, poursuivre et approfondir les pratiques sylvicoles durables, appuyer les initiatives d'amélioration de l'accueil du public en forêt, renforcer le dynamisme de la filière bois et l'émergence de nouveaux débouchés, sensibiliser et former les acteurs de la filière, développer les formations techniques et environnementales pour les métiers liés au bois...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 35, 36 et 37 / pages 129 à 134



Concrètement, Bois, pierre et patrimoine

Au sud-est du territoire, acteurs locaux et élus travaillent ensemble sur des projets innovants de valorisation des matériaux naturels locaux : réouverture d'une carrière de pierre de taille à Wallers en Fagne, transformation du hêtre à Anor, réflexion commune des acteurs de la forêt sur la valorisation économique du bois, modernisation de l'offre culturelle et patrimoniale... Les communautés de communes du Guide de Trélon et d'Action Fourmies se sont en effet engagées dans un pôle d'excellence rurale (PER) « bois, pierre et patrimoine ».

Le bois

* Dénifinition

Charte forestière : Une charte forestière de territoire désigne à la fois le nom d'un processus et du document qui en découle. Cette charte est un document d'orientations en faveur de la gestion durable des forêts, qui intègre dans sa réflexion et ses actions tous les publics liés à la forêt : propriétaires, gestionnaires, élus, mais aussi associatifs, socioprofessionnels et usagers (touristes, habitants...).



Vers un tourisme durable



Avec ses richesses naturelles et culturelles, l'Avesnois possède un potentiel touristique important. Les équipements structurants, sur le territoire ou en périphérie (ValJoly, Zoo de Maubeuge, musée Matisse du Cateau Cambrésis...) attirent de nombreux visiteurs ; les sentiers de randonnées, gîtes et chambres d'hôtes de qualité, balades en ânes ou produits du terroir séduisent les curieux de culture et amoureux de nature.

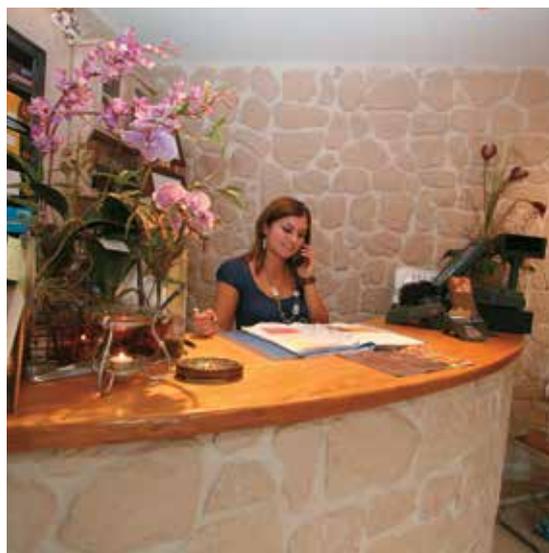
En 2006, l'Avesnois recevait la certification « **Charte européenne du tourisme durable*** dans les espaces protégés » grâce à un long travail des acteurs du tourisme qui, ensemble, se sont engagés à développer un tourisme de découverte, fondé sur la préservation des patrimoines et bénéfique pour la population locale. Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable de faire vivre cet engagement pour que demain l'Avesnois devienne une destination touristique attractive !

S'organiser...

Avec la station touristique du ValJoly en plein essor, chambres d'hôtes, gîtes, restaurateurs, producteurs fermiers, activités de loisirs et de nature, musées... sont le potentiel touristique de l'Avesnois. Parce qu'ils sont nombreux et variés, il est indispensable qu'ils s'organisent pour travailler ensemble autour d'une stratégie touristique partagée. Et pour les accompagner dans l'accueil des publics et dans l'évolution de leur offre, il est important de développer des formations de proximité.

Les moyens : clarifier l'organisation locale du tourisme, doter le territoire d'une ingénierie touristique, sensibiliser aux principes de la Charte européenne du tourisme durable, développer les modules de formation de proximité...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 38 et 39 / pages 137 et 138





Pour un tourisme de qualité !

Forts de la dynamique créée par la réflexion autour de la « Charte européenne », les objectifs sont maintenant clairs. Développer une offre touristique durable, travailler sur la qualité des hébergements en respectant l'environnement, sensibiliser les touristes, valoriser les sports de nature et notamment la randonnée, développer les sentiers d'interprétation et la mise en valeur de sites naturels, favoriser l'accès de tous les publics (publics handicapés, défavorisés, jeunes...), organiser les « liaisons douces », notamment les véloroutes et voies vertes, communiquer de manière responsable... A chacun désormais de passer à l'action !

Les moyens : accompagner les porteurs de projets et les acteurs pour une meilleure prise en compte des principes du développement durables dans leurs activités, développer les actions collectives associant « équipements structurants » et « offre diffuse », étudier l'opportunité de mettre en place une taxe de séjour, favoriser une communication collective...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 40 et 41 / pages 139 et 142



Concrètement, Des hébergements durables !

En lien avec le Département du Nord, le Syndicat mixte du Parc naturel régional accompagne les projets d'hébergements touristiques sur son territoire, à la fois au niveau de la conception des structures et dans l'amélioration de leurs pratiques de fonctionnement. Pour cela, un « éco-diagnostic » a été réalisé à partir d'un échantillon de 18 entreprises et/ou activités touristiques en 2008. Les objectifs : dégager les forces et faiblesses des équipements face aux enjeux du tourisme durable et déterminer les actions individuelles et collectives à mettre en place.



Le tourisme

* Définition

Charte européenne du tourisme durable :

Cette charte, délivrée par la fédération EUROPARC, vise à assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental d'un territoire. A travers elle, l'ensemble des acteurs touristiques s'engagent à mettre conjointement en place des actions contribuant à l'accessibilité des activités touristiques et de loisirs, l'équité sociale, la préservation des patrimoines, l'accroissement des bénéfices de l'économie locale, la sensibilisation du public...

Economie durable et solidaire



L'Avesnois est un territoire riche d'activités économiques diverses (artisanales, touristiques, service à la personne, commerces de proximité..) et de formations variées. Malgré une création d'entreprise et d'activités supérieure à la moyenne régionale ; l'esprit entrepreneurial reste faible et la situation sociale préoccupante. Dans un contexte économique mondial de plus en plus difficile, miser sur l'économie sociale et solidaire et sur l'encouragement d'activités innovantes et alternatives pour répondre en partie à ces enjeux est un pari ambitieux. Mais l'initiative et l'innovation ne sont-ils pas les facteurs majeurs du changement social ?

Plus solidaires pour une économie partagée !

Pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser le développement d'initiatives locales, le territoire doit s'organiser ! Pour y voir plus clair dans les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise, pour intégrer les principes du développement durable dans la conception des projets, pour favoriser les transferts d'expériences entre les acteurs économiques, pour faire connaître l'économie sociale et solidaire et ses différents dispositifs (CIGALES, AMAP...)... En bref, pour construire ensemble une économie partagée et durable !

Les moyens : accompagner l'émergence de projets innovants, développer un tissu économique de petites et moyennes entreprises, sensibiliser les acteurs privés et publics au comportement éco-responsable, décliner, localement, le Plan Régional de Développement de l'**Économie Sociale et Solidaire*** (PRDESS), apporter un soutien méthodologique à l'élaboration d'un volet **Économie Sociale et Solidaire*** dans le Plan local de développement économique (PLDE).

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 42, 43 et 44 / pages 145, 146 et 147



Tirer partie des richesses locales

Les zones d'activités économiques (ZAE) et les entreprises peinent parfois à se développer, voire à se maintenir. Pourtant, les savoir-faire locaux en Avesnois sont nombreux ; les formations via les lycées, centres d'apprentissage ou organismes sont variés et la qualité de vie bien présente grâce à un environnement aux richesses exceptionnelles. Et si on en tirait partie ? En accompagnant les entreprises et ZAE dans un **management environnemental***, en favorisant leur intégration paysagère, tout en misant sur le développement des savoirs et savoir-faire artisanaux et industriels et en les transmettant aux générations futures... Si on faisait de l'Avesnois un territoire d'accueil et de vie économique d'exception ?

Les moyens : poursuivre la réflexion relative au schéma directeur des ZAE, sensibiliser les élus et les acteurs économiques au management environnemental, accompagner la mise en œuvre de démarches de management environnemental, améliorer la connaissance des savoirs et savoir-faire locaux, développer les réseaux d'échanges entre les entreprises, les universités, les lycées..., révéler le potentiel économique de ces savoirs et savoir-faire auprès des entreprises...

Pour aller plus loin, rendez-vous dans le projet de charte :
fiches mesures 45 et 46 / pages 149 et 151



Concrètement, Randonner utile !

Dans le cadre d'une convention avec le Département du Nord, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois confie l'entretien des sentiers de randonnées du territoire à des associations locales et notamment l'AGIIE et l'APS. Ces associations, qui participent à l'insertion professionnelle de personnes en difficultés, s'occupent donc du balisage, de la signalétique, de l'aménagement, du nettoyage et de la surveillance des circuits. Une belle manière de concilier environnement, retombées économiques et insertion sociale !



L'économie durable

* Dénitions

Economie sociale et solidaire : regroupe l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations dont les activités de production de biens et de services ne visent pas l'enrichissement individuel mais le partage et la solidarité au bénéfice de l'homme.

Management environnemental : démarche qui permet à une entreprise ou une collectivité de connaître, gérer et maîtriser les risques et les impacts environnementaux liés à son activité : consommation énergétique, gestion des déchets, pollution de l'air et nuisances olfactives, rejets aqueux, nuisances sonores, pollution du sol et du sous-sol, intégration paysagère...

Les espaces à haute valeur pat

Ces différentes cartes, extraites du «Plan du Parc», mettent en scène la grande diversité d'espaces du territoire et permettent de spatialiser les enjeux stratégiques contenus par écrit dans le projet de Charte.

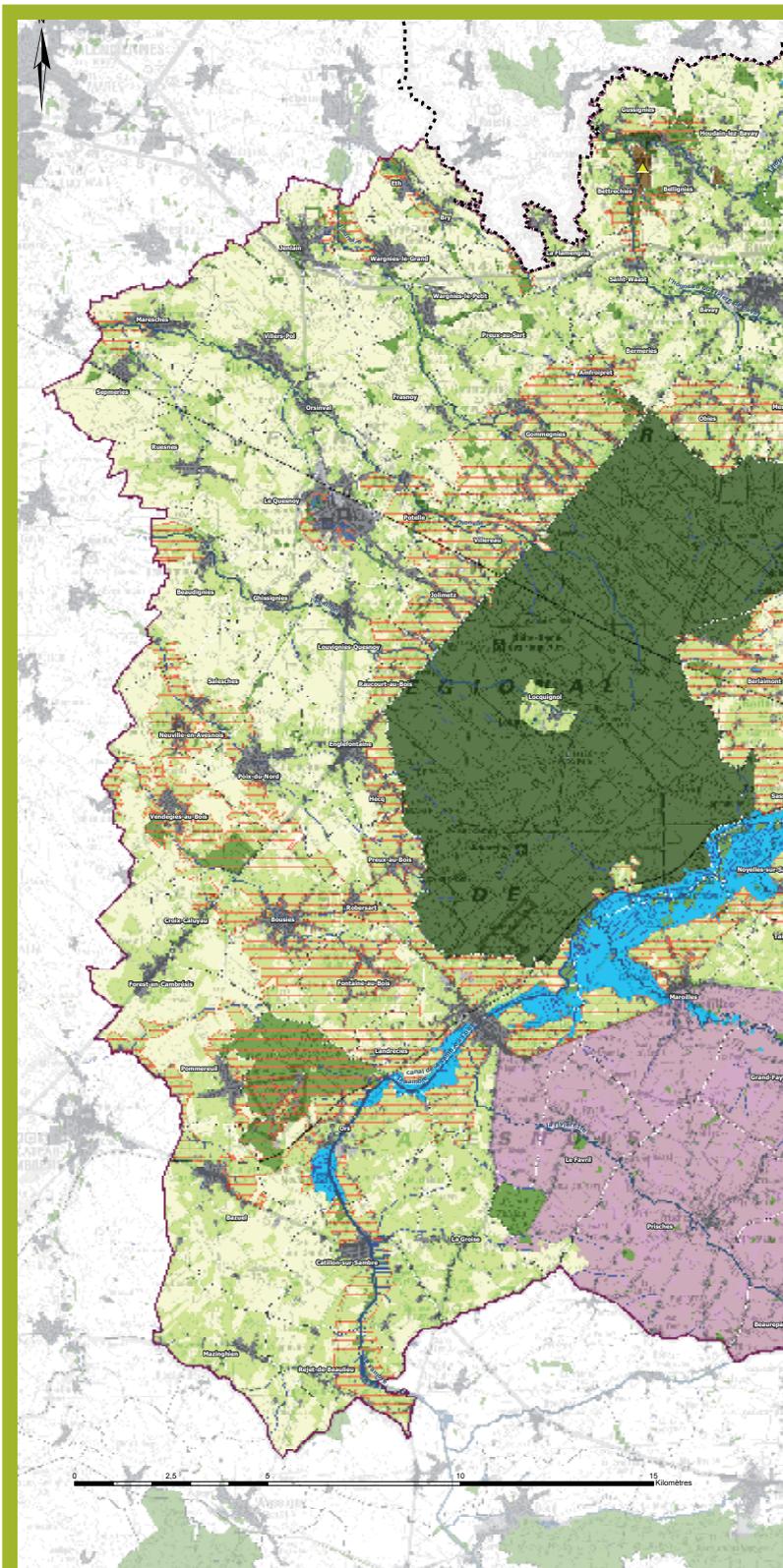
Le «Plan du Parc naturel régional de l'Avesnois» présent dans le projet de Charte est composé de plusieurs cartes :

- 1 carte centrale correspondant à l'ambition « Un territoire réservoir de biodiversité régionale » (ci-contre)
- 4 cartes reflétant quatre stratégies prioritaires du projet de Charte.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les cartes représentant :

- les continuités naturelles
- les zones de préservation de la ressource en eau
- les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation.

Les cœurs de nature sont des espaces où la faune et la flore sont les plus riches du territoire où s'appliqueront en priorité les actions de gestion, de préservation et d'amélioration de la connaissance.



Éléments de légende communs aux planches cartographiques

Occupation du sol simplifiée (2003)

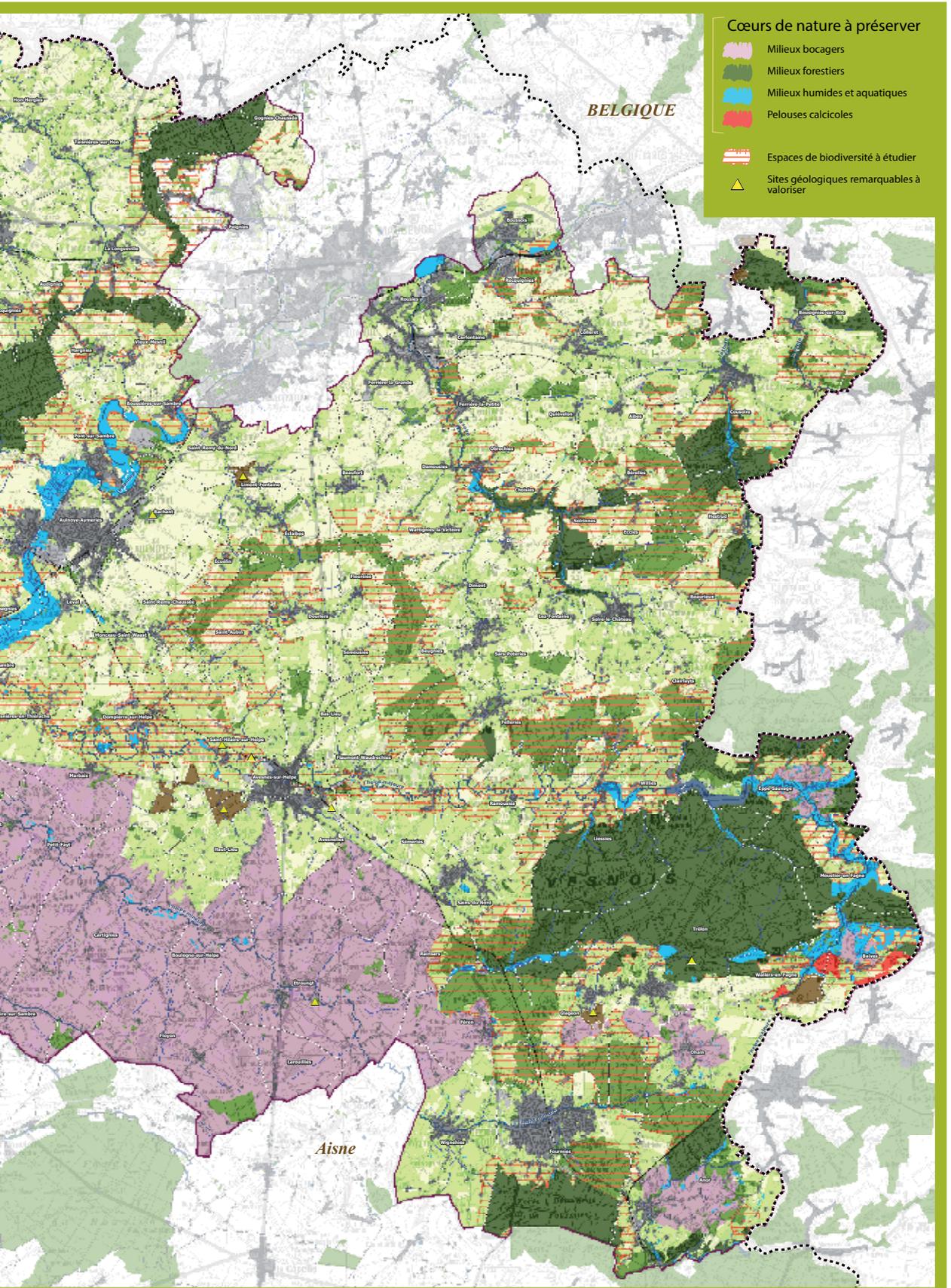
	Prairies et vergers		Carrières
	Espaces boisés		Autres espaces
	Cultures		Plans d'eau
	Habitats		

Les réseaux principaux

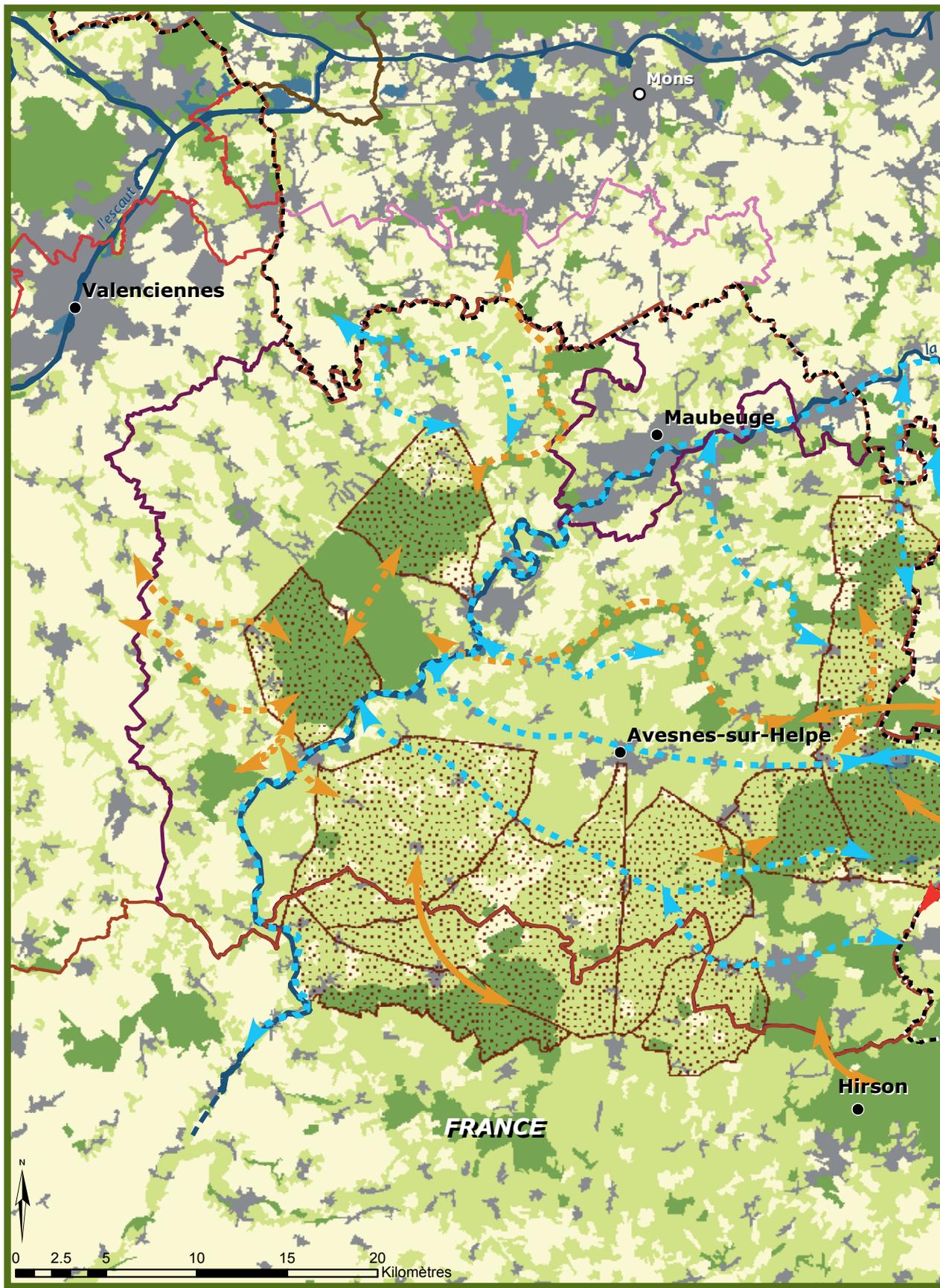
	Projet de voie express RN2
	Voie ferrée
	Réseau hydrographique principal

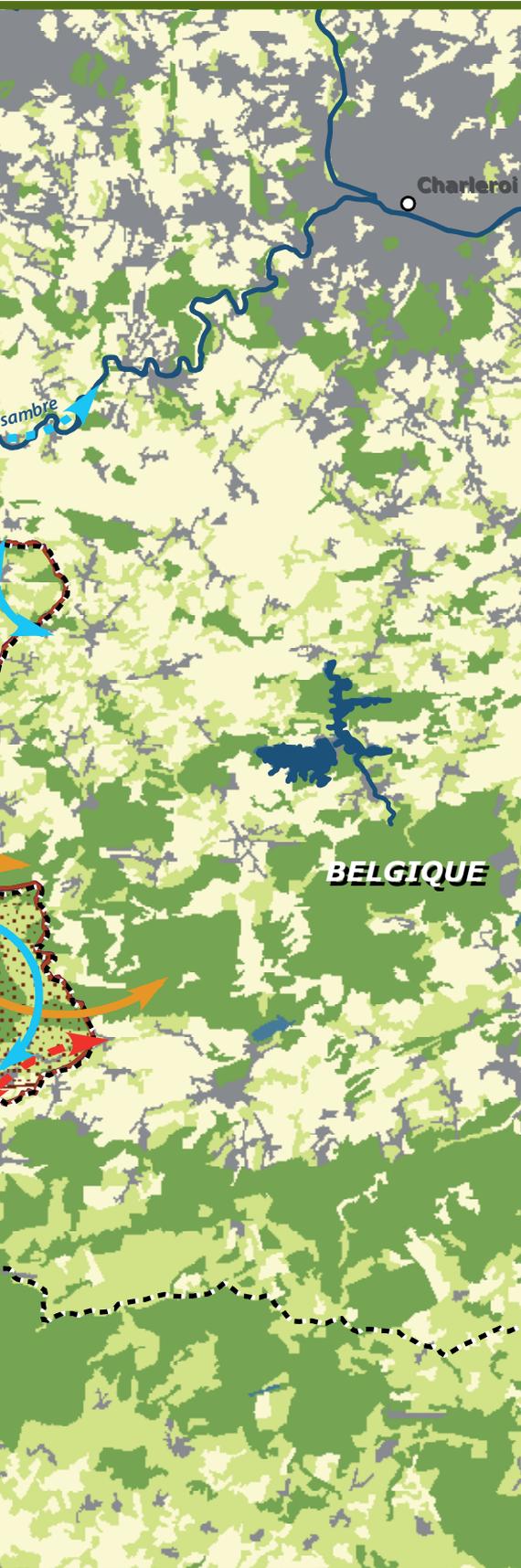
Repères

	Périmètre de révision du Parc (2008)
	Limite communale
	Frontière franco-Belge



Les continuités naturelles





Les principaux continuums écologiques (espaces non fragmentés)

 Superficie > 25 km²

Les corridors écologiques à conforter

 Milieux aquatiques / humides

 Bocage / forêt

Les corridors écologiques à restaurer

 Milieux aquatiques / humides

 Bocage / forêt

 Pelouses calcicoles

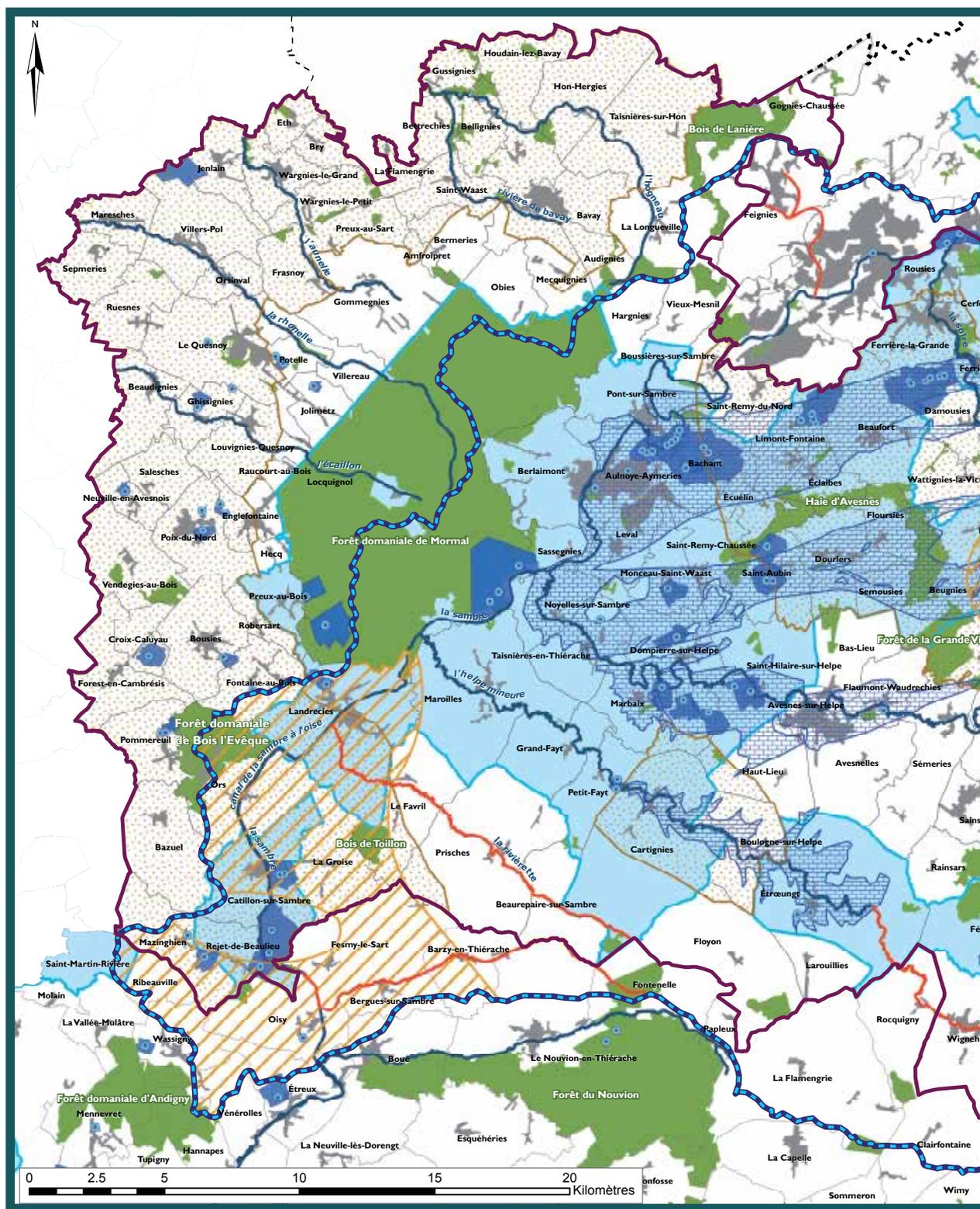
 Voie navigable

 Périmètre du Parc naturel des Hauts pays

 Périmètre du PNR Scarpe Escaut

 Région Nord-Pas de Calais

Les zones de préservation de la et de lutte contre l'érosion



ressource en eau



Cours d'eau dont la qualité est à améliorer en priorité

-  Qualité de l'eau mauvaise ou très mauvaise (Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ) - 2004)

Zones prioritaires pour la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et le risque d'inondation

-  Risque moyen ou élevé

Zones vulnérables à préserver

-  Aires d'alimentation des captages prioritaires (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE))

-  Synclinaux calcaires

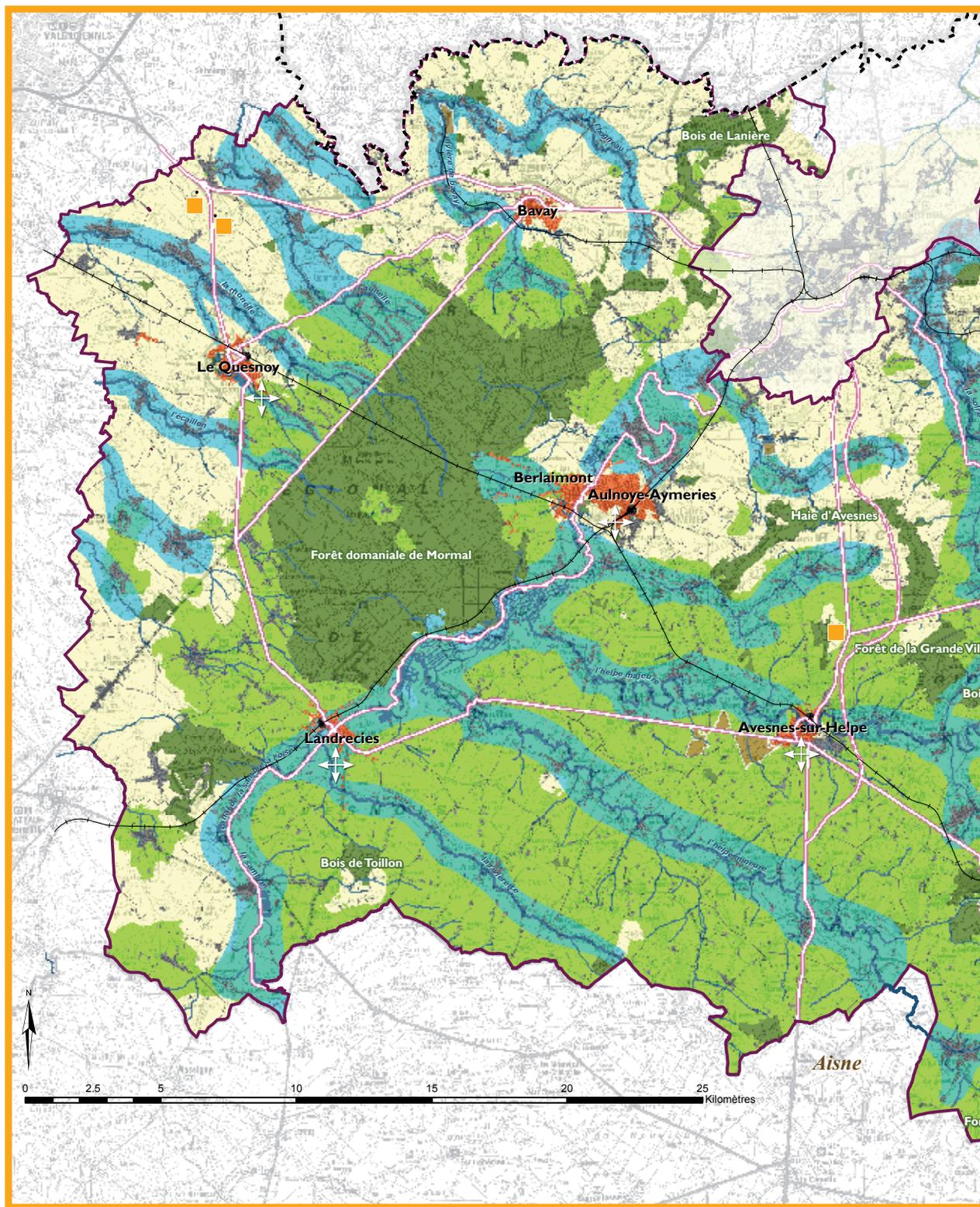
-  Point de captage d'eau potable

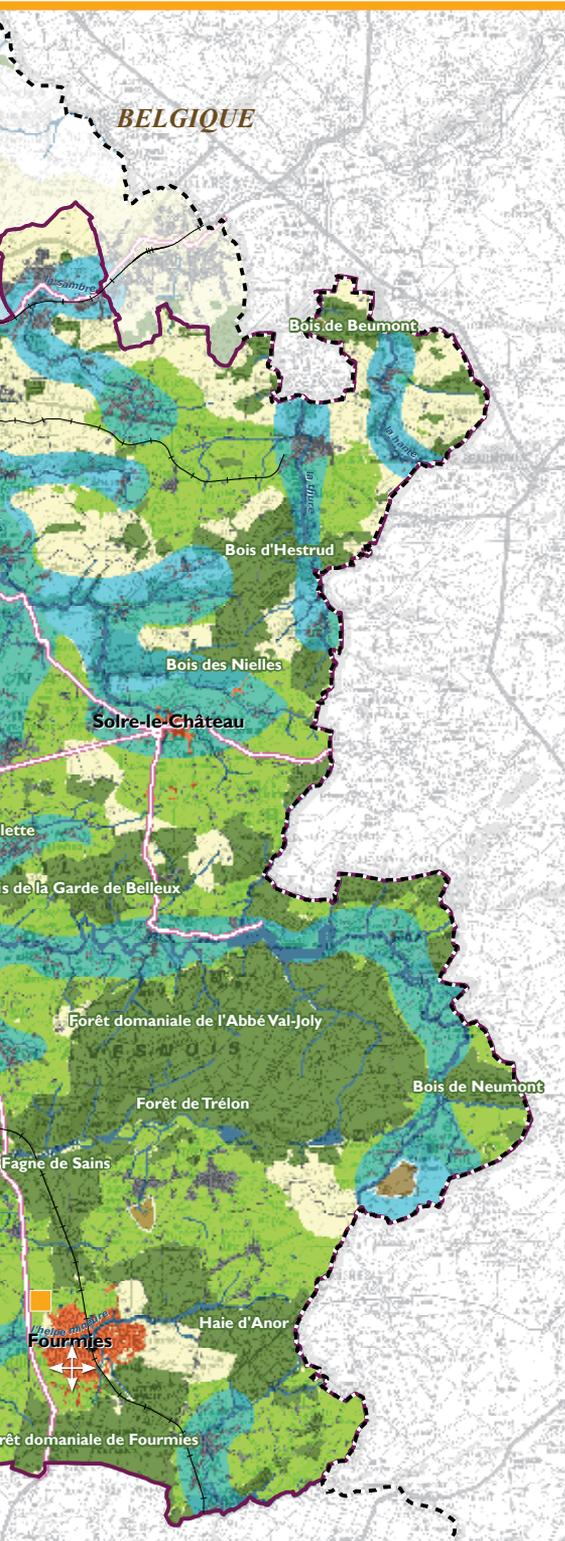
-  Périmètre de protection des captages

-  Concentration en nitrates > 40 mg/l

-  Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Sambre

Les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation





Principes généraux concernant l'urbanisation :

- Privilégier la densification des noyaux de villages
- Maîtriser / limiter / stopper l'étalement urbain
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre les communes et les ensembles contigus d'urbanisation groupée
- Privilégier la requalification des bâtiments et friches existantes pour le développement de l'urbanisation notamment pour les activités économiques et commerciales

Espaces boisés

- Préserver les lisières forestières et les horizons boisés de l'urbanisation
- Préserver les ambiances de clairières en maintenant les espaces forestiers
- Préserver les espaces boisés.

Secteur bocager

- Maintenir des fenêtres paysagères entre les constructions en secteur d'habitat dispersé
- Stopper les extensions linéaires tout en préservant les coupures entre les constructions existantes, particulièrement en périphérie de la forêt de Mormal
- Préserver la trame bocagère autour des nouvelles constructions
- Maintenir une auréole bocagère autour des cœurs de villages

Secteur de vallée

- Éviter le développement de l'urbanisation des plateaux en privilégiant une densification des noyaux.
- Éviter la continuité du bâti le long des versants pour maintenir des vues sur la vallée
- Préserver de l'urbanisation les fonds de vallées afin de maintenir les perspectives paysagères depuis la vallée et les versants opposés
- Veiller à un développement maîtrisé de l'habitat léger de loisirs
- Maîtriser la création de plans d'eau
- Privilégier dans les projets de plantation l'utilisation d'essences locales adaptées au paysage
- Préserver les abords de cours d'eau

Paysage mixte (bocage / cultures)

- Favoriser l'intégration paysagère des constructions notamment d'activités (agricole et industrielle) dont l'impact paysager est important en paysage ouvert
- Réduire l'impact des constructions par la maîtrise du volume, l'aspect des matériaux et les teintes, et par la réalisation d'un accompagnement végétal
- Favoriser la préservation des éléments paysagers existants et encourager les actions de renaturation

Axes paysagers structurants (routiers et fluviaux)

( Projet de voie express RN2)

- Maîtriser l'urbanisation le long de ces axes pour préserver les perspectives paysagères
- Encourager l'application de mesures exemplaires en terme d'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des habitations
- Veiller à la préservation de l'intérêt paysager de ces axes lors de la réalisation d'aménagements

Pôles structurants (déterminés à partir des pôles d'échanges identifiés par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et du niveau d'équipement des communes déterminé par l'INSEE)

Pôles d'échanges

- Favoriser un renforcement des pôles structurants par une densification de ces espaces

Emplacement potentiel de futures zones d'activité économique d'intérêt d'arrondissement

(selon le Schéma d'aménagement des zones d'activité proposé par la CCI)

Pour connaître en détails les missions du Parc naturel régional de l'Avesnois :



Consultez le projet
de charte en ligne !



www.parc-naturel-avesnois.fr



**Pour tout savoir sur l'enquête publique ,
connaître les dates, lieux et modalités de
participation :**

Lisez attentivement la brochure distribuée
dans votre boîte aux lettres par la Région
Nord-Pas de Calais courant mars, téléchargez-la sur le site internet du Parc ou sur le
site de la Région Nord-Pas de Calais :

www.nordpasdecalais.fr



Maison du Parc
Grange d'imière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
TÉL : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
www.parc-naturel-avesnois.fr



Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois
Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois (Marc Grzemski, Céline Parat)
Samuel Dhote - Vincent Gavériaux

Imprimé sur papier recyclé

Mars 2009